

Sanitas introduira des surprimes individuelles en 2024.

Qu'est-ce qu'une surprime individuelle?

Selon les indications figurant dans la déclaration de santé de la cliente ou du client, il existe des risques particuliers pour Sanitas.

Afin de pouvoir assurer ces risques en tant que client(e), Sanitas peut proposer une surprime individuelle en plus de la réserve. Celui-ci est calculé individuellement sur la base de la déclaration de santé, de l'âge et d'autres facteurs.

En cas de problèmes de santé antérieurs, les clients paient donc une surprime individuelle en plus de la prime mensuelle, mais bénéficient en contrepartie de toutes les prestations (sans exclusion) de l'assurance complémentaire choisie.

- ✓ Les surprimes individuelles constituent une innovation en Suisse.
- ✓ Un besoin réel du client sera couvert
- ✓ Davantage de clients ont la possibilité de souscrire la couverture d'assurance souhaitée sans aucune restriction.

Plus d'informations



Qui a droit à une surprime individuelle?

Dans de nombreux cas, les clients qui reçoivent ou refusés une offre avec réserve peuvent également faire une offre avec la surprime individuelle. L'introduction de la surprime individuelle ne signifie pas qu'une offre pourra être proposée à l'avenir à chaque personne qui en fait la demande. Il continuera d'y avoir des risques de santé qui ne sont pas assurables.



Possibilités de choix

Chaque fois que cela est possible, l'auteur de la proposition se voit offrir une possibilité de choisir entre la réserve et la surprime individuelle. En d'autres termes, une fois l'examen de risque effectué, le client peut choisir de souscrire le produit avec une surprime individuelle ou une réserve. La possibilité de choisir entre les deux ne sera toutefois pas toujours possible



Quand la surprime individuelle sera-t-elle introduite?

Au courant de l'année 2024.

L'essentiel en bref:

- › Sanitas prévoit d'introduire la **surprime individuelle dans le courant de l'année 2024**
- › Les assurés pourront donc désormais conclure une assurance complémentaire sans réserve en échange d'un supplément de prime.
- › Les clients présentant un risque de santé élevé pourront toujours être refusés à l'avenir